

DÉPARTEMENT  
de la  
Gironde-Maritime

ARRONDISSEMENT  
Rochefort

CANTON  
Royan

OBJET :  
Remboursement  
de l'E.D.F.

4019

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
pris part au vote :

DATE  
de l'expédition, à la porte  
de la mairie, du compte  
de la séance :

original + 2 copies - 16 Mars 54  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE de ROYAN

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 Mars 1954 195

L'an mil neuf cent cinquante quatre, le 6 du mois  
de Mars, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Brusset, Député Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 1er Mars 1954 195.

Etaient présents : MM. Brusset, Delasalle, Reutin, Sengnet  
Castelnau, Gausseil, Couzinet, Chanut, Laurent, Guil-  
laud, Coumil, Domecq, Bourdeille, Marteau, Fouché,  
Bourdonneau, Chamboulan, Rochedereux, Regazoni, Papeau  
Guicheau, Pouget.

Absents : MM. représentés : MM. Dufour, Martaud,  
Simon, Vaucheret.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Coumil, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a  
A l'unanimité, le Conseil Municipal

Vu la délibération du 19 Nov. 1951 fixant les parti-  
cipations respectives de la ville de Royan et de l'EDF  
dans la construction du transformateur et de la ligne  
haute tension desservant l'hôpital Malakoff

Vu les factures réglées par la ville de Royan  
Vu le décompte présenté par M. le Chef de Subdivi-  
sion de l'E.D.F.

après en avoir délibéré

accepte la proposition de remboursement de la somme



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 10 AVR. 1964

Le Sous-Préfet,

Fait et délibéré à Rochefort  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au  
en public, établir à  
ite la désignation de  
vote (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

ntionner à la suite  
se qui les empêchés  
gner (Art. 57 de la loi  
icipale).



à ce dont l'original est daté le 22 juillet 54.

Commune de Royan

Département de la  
Charente-Meritime

C O N V E N T I O N

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député Maire de Royan  
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date  
du 1er Avril 1954

ET : Madame BERRONAUD, 18 Avenue des Jardins à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er : Mme BERRONAUD met à la disposition de l'Administra-  
tion des P.T.T. un local dont elle est locataire avenue des Semis  
en vue de l'installation d'une recette auxiliaire des P.T.T.

ARTICLE 2 - Mme Berronaud qui a été agréée par M. le Directeur d  
régional des P.T.T. à La Rochelle exercera les fonctions de gérant  
de cette recette.

ARTICLE 3 - A titre d'indemnité d'ensemble, l'intéressée percevra  
de la commune une somme de six mille francs -(6.000 frs par mois)

ARTICLE 4 - Mme Berronaud s'engage à assurer l'entretien et la  
propreté des locaux dont les heures d'ouverture seront fixées en  
accord avec l'administration des P.T.T.

ARTICLE 5 - Les réserves contenues dans l'arrêté de M. le Maire  
de Royan du 10 Juin 1950 concernant le permis de construire de ce  
local, restent en vigueur malgré la nouvelle affectation du bâti-  
ment.

ARTICLE 6 - Les frais d'enregistrement de la présente convention  
sont à la charge de Mme Berronaud.

A Royan, le 22 Juin 1954

La Gérante  
M. Berronaud

Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué  
Signé : Delesalle.

VU

Rochefort s/Mer, le 5 Juillet 1954

Le Sous-Préfet

Pr le Sous Préfet en congé

Le Sous Préfet de Saintes



Pour copie conforme  
Royan, le 21 Juillet 1954

Pour le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué

*Delesalle*